

Enfin ! On va pouvoir expulser nos terroristes en Algérie... si Macron l'accepte !!!

écrit par Christine Tasin | 30 avril 2019



La CEDH vient de rendre un arrêt fort intéressant.

Jusqu'à présent, elle nous obligeait à garder au chaud nos Algériens apprentis terroristes et autres étrangers condamnés pour des activités en lien avec le terrorisme sous prétexte que les pauvres chéris risquaient gros dans les prisons algériennes, et notamment la torture.

Moi, qu'un terroriste, apprenti ou confirmé, risque la torture en Algérie, j'avoue que cela ne me fait ni froid ni chaud, cela me réjouirait plutôt... Imaginer Abdeslam croupissant dans une geôle algérienne, les ongles arrachés et autres sévices au lieu de se la couler douce à nos frais avec sa cuisine et sa salle de sport particulières, ça me botte. Bon d'accord, il est d'origine marocaine et non algérienne mais c'est juste un exemple !

<http://resistancerepublicaine.com/2016/07/04/abdeslam-en-prison-un-etage-deux-cellules-et-une-salle-de-sport-pour-lui-tout->

[seul/](#)

Mais c'est normal, comme chacun sait, je n'ai aucune pitié pour les djihadistes et terroristes, repentis ou pas. Je suis une méchante...

Par contre, à la CEDH, ce sont des gentils, des tendres, de vraies victimes prêtes à tendre l'autre joue.

C'est pourquoi les condamnés à l'expulsion en Algérie (il y en a quand même quelques-uns qui passent à travers les gouttes) par la France font systématiquement appel à la CEDH, qui, systématiquement, condamne la France à conserver ses chancres.

C'est ainsi que Ali Meguimi avait été condamné en 2015 par un tribunal parisien à 6 ans de prison et une interdiction définitive de territoire pour « *participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte terroriste* ». Il lui était reproché d'être en contact avec des responsables d'Al-Qaïda en Algérie et d'avoir planifié des attentats terroristes sur le territoire français, visant notamment la tour Eiffel et le Musée du Louvre.

En 2018, la Préfecture de Paris avait pris un arrêté d'expulsion le concernant et il avait saisi la CEDH. La France avait fait valoir le contexte terroriste pour montrer l'importance de l'expulsion des étrangers dangereux condamnés pour terrorisme.

Et la CEDH vient d'annoncer que Paris peut effectivement le renvoyer à sa mère patrie, le régime algérien ayant changé, il ne risquerait plus la torture : « *il n'existe pas de motifs sérieux et avérés de penser qu'Ali Meguimi serait soumis à des traitements inhumains dans son pays et exposé à un risque réel* » de torture. « *Dans l'éventualité (de son expulsion), il n'y aurait pas violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme sur l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants.*

Champagne ! Bien malin qui comprendra ce qui se trame à la CEDH. Après la condamnation d'Elisabeth Wolff pour avoir dit que déflorer Aïcha à 9 ans c'était de la pédophilie, on ne sait plus trop à quel saint se vouer...

Enfin, ne nous réjouissons pas trop tôt, Meguimi a encore 3 mois pour demander un réexamen de sa situation...

Pendant ce temps, il sera assigné à résidence dans la Loire...

Oui, vous avez bien lu, il est libre. Juste un petit contrôle de temps en temps...

Mais même si la CEDH refuse son appel, on n'a pas encore tout vu. Les gauchos vont se saisir du dossier, les voyageurs dans l'avion le raccompagnant en Algérie peuvent mettre la pagaille, obligeant le commandant de bord à le débarquer... Et puis, que dira et fera Macron qui fait entrer en masse des clandestins et étrangers sans se soucier de savoir s'ils sont ou pas dangereux pour nous ?